

<p style="text-align:center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 9 avril 2018 à 18h30</p>
--

L'an deux mille dix-huit, le 9 avril, le Conseil Municipal de La Celle, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PAUL, Maire.

Présents : Messieurs Jacques PAUL / Jean RIGAUD / Jean François FOURCADE / Alain BŒUF / Pascal ROYER / Jérémy ANGELI / Jean François ERRERA / Christophe PHARES / Ludovic SIMON

Mesdames Fabienne DELAFOSSE / Odette DESMONTS / Ghislaine RAPUZZI
Marylène LOPEZ / Carinne CAMALY / Claudine KAUFFMANN

Secrétaire de séance : Madame Marylène LOPEZ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage au colonel Arnaud BELTRAME et à Madame Mireille KNOLL.

Il est demandé à l'assemblée, d'effectuer une minute de silence.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 mars 2018

Monsieur le Maire reprend les différents points abordés lors du dernier conseil.

Monsieur Jean François ERRERA demande de rectifier le terme de « surveillance » par le mot « gardiennage » sur lequel il a été insisté lors du dernier conseil.

Cette demande de correction est prise en compte.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire introduit la séance de ce conseil budgétaire. Monsieur le Maire fait remarquer que l'excédent 2017 est faible : 18 541 €. En terme de capacité d'investissement pour l'année 2018, ce montant n'est pas suffisant.

La parole est laissée à Monsieur Jean François FOURCADE, 1^{er} adjoint, délégué aux finances.

N°2018 – 28: Approbation du compte de gestion du budget communal 2017

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats du compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui

de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 910 876,79 €	1 559 596,94 €	3 470 473,73 €
Titres de recettes émis (b)	1 105 304,33 €	1 504 872,28 €	2 610 176,61 €
Réductions de titres (c)	135 399,69 €	8 113,67 €	143 513,36 €
Recettes nettes (d = b - c)	969 904,64 €	1 496 758,61 €	2 466 663,25 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 910 876,79 €	1 559 596,94 €	3 470 473,73 €
Mandats émis (f)	1 296 204,31 €	1 482 686,14 €	2 778 890,45 €
Annulations de mandats (g)	135 555,69 €	4 468,62 €	140 024,31 €
Dépenses nettes (h = f - g)	1 160 648,62 €	1 478 217,52 €	2 638 866,14 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		18 541,09 €	
(h - d) Déficit	190 743,98 €		172 202,89

Adopté à l'unanimité

N°2018 – 29 : Approbation du compte de gestion du budget de l'eau et assainissement 2017

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-12 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats du compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur, accompagnés des états de développement, comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que Monsieur le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	745 732,69 €	170 129,91 €	915 862,60 €
Titres de recettes émis (b)	247 869,90 €	182 824,36 €	470 694,26 €

Réductions de titres (c)	22 927,02 €	19 350,92 €	42 277,94 €
Recettes nettes (d = b – c)	264 942,88 €	163 473,44 €	428 416,32 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	745 732,69 €	170 129,91 €	915 862,60 €
Mandats émis (f)	112 864,48 €	171 059,06 €	283 923,54 €
Annulations de mandats (g)	1 930,00 €	29 337,12 €	31 267,12 €
Dépenses nettes (h = f - g)	110 934,48 €	141 721,94 €	252 656,42 €
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent	154 008,40 €	21 751,50 €	175 759,90 €
(h-d) Déficit			

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jacques PAUL, le Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote.

N°2018 – 30 : Approbation du compte administratif du budget communal 2017

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13,

Vu la délibération n°2018-28 du 9 avril 2018, approuvant le compte de gestion du budget communal 2017 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2017 qui s'y rattachent,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Le compte administratif 2017 du budget communal, peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 559 596,94 €	1 478 217,52 €
RECETTES	1 559 596,94 €	1 496 758,61 €
EXCEDENT		18 541,09 €
EXCEDENT 2016 REPORTE		75 000,00 €
RESULTAT CUMULE		93 541,09 €
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	1 910 876,79 €	1 160 648,62 €
RECETTES	1 910 876,79 €	969 904,64 €
DEFICIT		- 190 743,98 €
EXCEDENT 2016 REPORTE		105 266,12 €
RESULTAT CUMULE		- 85 477,86 €

Madame Carinne CAMALY demande pourquoi il y a un écart important entre les crédits ouverts et les dépenses réalisées, même question pour les recettes.

Monsieur Jean François FOURCADE répond que les travaux réalisés cette année, expliquent ces écarts. Pour les recettes, il s'agit de l'attente des subventions attribuées pour différents projets. La commune est dans l'attente du versement de 700 000 € environ de subventions de la part de l'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération.

Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à l'unanimité

N°2018 – 31 : Approbation du compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2017

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13,

Vu la délibération n°2018-29 du 9 avril 2018, approuvant le compte de gestion du budget de l'eau et de l'assainissement 2017 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives 2017 qui s'y rattachent,

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2017 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

Le compte administratif 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement, peut se résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	170 129,91 €	141 721,94 €
RECETTES	170 129,91 €	163 473,44 €
EXCEDENT		21 751,50 €
EXCEDENT 2016 REPORTE		36 117,90 €
RESULTAT CUMULE		57 869,40 €
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	745 732,69 €	110 934,48 €
RECETTES	745 732,69 €	264 942,88 €
EXCEDENT		154 008,40 €
EXCEDENT 2016 REPORTE		410 724,55 €
RESULTAT CUMULE		564 732,95 €

Monsieur Jean François ERRERA constate que pour les années 2016 et 2017, les résultats sont excédentaires en fonctionnement.

Monsieur Jean François FOURCADE confirme ces bons résultats car le budget de l'eau et de l'assainissement est plus confortable que celui de la commune. Mais les travaux en cours programmés sur le budget de cette année, vont avoir un impact différent sur le résultat 2018. Monsieur Jean François FOURCADE soumet au vote

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ré intègre la salle du conseil

N°2018 - 32 : Budget communal 2017 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le compte administratif étant voté, le conseil doit décider de l'affectation du résultat excédentaire obtenu en section de fonctionnement.

Le montant minimum à affecter en section d'investissement doit couvrir le capital des emprunts à rembourser sur l'exercice.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice : précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 18 541,09 €
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 75 000,00 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 93 541,09 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	58 785,09 €
Report en fonctionnement R 002	34 756,00 €

Adopté à l'unanimité

N°2018 - 33 : Budget de l'eau et de l'assainissement 2017 – Affectation du résultat

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Le compte administratif étant voté, le conseil doit décider de l'affectation du résultat excédentaire obtenu en section de fonctionnement.

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice : précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 21 751,50 €
Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 36 117,90 €
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 57 869,40 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	57 869,40 €

Adopté à l'unanimité

N°2018 – 34 : Autorisation au Maire pour signer une convention court terme – moyen terme avec le Crédit Agricole

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Les subventions attribuées pour le projet de la maison de santé, d'un montant total de 450 000 €, n'ont pas encore été versées à la Commune.

La Commune a engagé des travaux importants au quartier des Fontaites, dans la maison Roman et à l'école, pour lesquels elle a besoin de trésorerie pour effectuer le paiement des entreprises.

Il est nécessaire de signer une convention court terme – moyen terme avec le Crédit Agricole afin de disposer rapidement des fonds, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cette ligne de préfinancement de 450 000 € se décompose en 2 phases :

A – Phase de mobilisation (ligne de préfinancement)

- Plafond : 450 000 €
- Durée maximale : 24 mois à compter de la mise en place du plafond
- Taux Facturé : Euribor 3 mois moyenné + marge 0,90%
Les intérêts du mois en cours sont facturés au taux Euribor 3 mois moyenné du mois précédent + marge
- Base de calcul : 365 jours
- Commission de confirmation : 0,15% soit 675 €
- Facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation
- Montant minimum d'un tirage : 50.000,00 €
- Remboursement possible des sommes mobilisées dès l'encaissement des subventions - Diminution du montant du plafond au fur et à mesure des remboursements
- Commission de non utilisation : offerte
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

B – Phase de consolidation (phase d'amortissement)

A l'échéance de la ligne de préfinancement, les sommes mobilisées non remboursées feront l'objet d'une consolidation.

Cette consolidation par anticipation ou à terme (de la phase de mobilisation), sera réalisée par un ou plusieurs prêts relais ou amortissables, avec possibilité d'opter pour des durées différentes, selon taux fixe, révisable ou variable en vigueur au moment de l'opération de consolidation.

Monsieur le Maire rajoute que les remises tardives de documents administratifs, en fin de chantier, ont retardé la demande de déblocage des subventions. Toutefois, cela a permis de rajouter deux nouvelles factures dans les documents à fournir, notamment la mise en place de gouttières et d'un visiophone.

Monsieur Jean François ERRERA demande si les factures doivent être payées afin que les subventions soient débloquées.

Monsieur Jean François FOURCADE précise que les factures doivent avoir été payées et validées par le trésorier. Les dossiers complets ont été envoyés la semaine dernière à la Région et mercredi, le dossier complet est remis aux services de l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que le fonds de roulement actuel permet de répondre aux prochaines factures qui seront présentées et le déblocage de fonds se fera uniquement si cela est nécessaire.

Madame Carinne CAMALY souhaite connaître le taux sur cette option

Monsieur Jean François FOURCADE répond que pour un prêt de 450 000 € sur 24 mois, le taux fixe est de 0,50 % mais il faut rembourser une partie de cet emprunt dès 2018.

Adopté à la majorité: 14 Voix Pour et 1 abstention Madame Claudine KAUFFMANN

N°2018 - 35 : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire expose :

Cette année, les taux 2018 sont identiques à ceux de 2017.

- Taxe d'habitation : 12,50 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18,64 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,58 %

Adopté à l'unanimité

Monsieur Jean François FOURCADE présente un power point retraçant le budget communal 2018 et il commente les fiches.

Monsieur le Maire indique qu'il faut être vigilant au niveau des dépenses en 2018 et en 2019 afin de lancer les travaux de l'agrandissement de l'école fin 2019.

Pour 2018, le maire espère un compte de résultat plus excédentaire qu'en 2017.

Monsieur Ludovic SIMON rejoint l'assemblée

Madame Carinne CAMALY et Monsieur Jean François ERRERA demandent des explications sur les montants de certaines lignes notamment en frais de téléphonie, en entretien de voirie et en charge de personnel.

Madame Fabienne DELAFOSSE indique que le CCAS va se recentrer sur des actions d'action sociale, en direction des personnes les plus en difficulté.

Monsieur le Maire précise que pour le voyage des personnes d'un certain âge, une participation plus importante des personnes sera demandée. Le CCAS continuera à organiser une journée car c'est agréable pour les personnes du village mais avec moins d'aide du CCAS.

Madame Carinne CAMALY et Monsieur Jean François ERRERA font remarquer que la ligne budgétaire dédiée aux associations a diminué cette année.

Monsieur le Maire précise que cela sera étudié en détail lors du vote de la délibération dédiée aux associations.

Monsieur Jean François FOURCADE rappelle que 2 commissions finances ont eu lieu au préalable, l'une le 2 mars 2018 à 15h00 et l'autre le 3 avril 2018 à 18h30 afin que tous les conseillers puissent y assister.

L'objectif fixé par le Maire est d'obtenir 60 000 € d'excédent en 2018 avec gel des dépenses imprévues.

N°2018 - 36 : Vote du budget primitif communal 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2018, n°2018-28 approuvant le compte de gestion 2018, n°2018-30 approuvant le compte administratif 2017, et n°2018-32 affectant les résultats 2017 du budget communal ;

Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget primitif du budget communal en énumérant les dépenses envisagées et indispensables.

La même opération est faite pour les recettes.

Ayant pris connaissance du projet de budget, chapitre par chapitre

Et consigné le résultat de ses votes à transmettre à Monsieur le Sous-préfet de Brignoles,

Vu l'avis favorable émis par la commission finances, en date du 2 mars 2018 et en date du 3 avril 2018 ;

Le budget communal 2018 est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 554 172,37 €	1 554 172,37 €
INVESTISSEMENT	1 609 804,70 €	1 609 804,70 €
TOTAL	3 163 977,07 €	3 163 977,07 €

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 voix Contre (Mr Christophe PHARES et Mr Jean François ERRERA)

Mr Jean François ERRERA précise qu'il s'oppose sur les choix stratégiques de la municipalité qui demande des efforts aux associations et aux festivités. La commune est un beau village mais ses associations sont en difficultés. Il n'est pas contre la gestion financière du budget communal mais contre les choix budgétaires pour l'année 2018.

N°2018 - 37 : Vote du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 à 9,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 9 avril 2018, n°2018-23 approuvant le compte de gestion 2017, n°2018-25 approuvant le compte administratif 2018, et n°2018-27 affectant les résultats 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement;

Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget en énumérant les dépenses envisagées et indispensables. La même opération est faite pour les recettes.

Ayant pris connaissance du projet de budget 2018, chapitre par chapitre et consigné le résultat de ses votes au tableau à transmettre à Monsieur le Sous-préfet de Brignoles,

Le budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2018 est le suivant :

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	170 612,01 €	170 612,01 €
INVESTISSEMENT	811 534,77 €	811 534,77 €
TOTAL	982 146,78 €	982 146,78 €

Monsieur le Maire rajoute que l'entrée des eaux parasites en station d'épuration est trop importante, ce qui engendre un mauvais fonctionnement de la STEP.

Le représentant de l'Etat a insisté pour que la commune lance une campagne de restauration de ses réseaux d'assainissement. Ce qui est le cas pour d'autres communes. Le remplacement des réseaux n'a pas été effectué pendant plusieurs années et le réseau est devenu vétuste.

Le changement de la conduite aux fontaines a été effectué en 2017 lors du démarrage de ces travaux.

Le schéma d'assainissement a priorisé des travaux pour 2018 à hauteur de 274 000 € environ.

Monsieur Jean François ERRERA indique que ces travaux sont des poupées russes car à chaque conseil, de nouveaux travaux sont demandés alors que des travaux sont déjà engagés.

Adopté à l'unanimité

N°2018 - 38 : Adoption du budget primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

Madame Fabienne DELAFOSSE indique que le CCAS a obtenu des dons exceptionnels importants en 2017 et que les collectes alimentaires en 2017 ont permis d'économiser des achats de denrées alimentaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 à 9 ;

Vu la délibération n°2018-01 du Centre Communal d'Action Sociale du 27 mars 2018 approuvant son compte de gestion 2017 ;

Vu la délibération n°2018-02 du Centre Communal d'Action Sociale du 27 mars 2018 approuvant son compte administratif 2017 ;

Vu la délibération n°2018-03 du Centre Communal d'Action Sociale du 27 mars 2018 affectant son résultat de l'exercice 2017;

Vu la délibération n°2018-04 du Centre Communal d'Action Sociale du 27 mars 2018 adoptant son budget primitif 2018 ;

Le budget primitif 2018 du Centre Communal d'Action Sociale doit être entériné par le Conseil Municipal ;

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	72,44 €	72,44 €
FONCTIONNEMENT	11 442,75 €	11 442,75 €
TOTAL	11 515,19 €	11 515,19 €

Adopté à l'unanimité

N°2018 - 39 : Attribution des subventions aux associations – Année 2018

Madame Fabienne DELAFOSSE, adjointe déléguée à la vie associative expose :

Elle présente les subventions proposées par la commune au titre de l'année 2018.

Madame Carinne CAMALY demande quelle est cette nouvelle association qui s'appelle Univers'Celle.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean François ERRERA de répondre à cette question car il fait partie de ce collectif.

Monsieur Jean François ERRERA présente le collectif, ses projets pour 2018. Puis il demande le montant sollicité par les différentes associations dans leur dossier de demande de subvention.

Madame Fabienne DELAFOSSE donne à voix haute, le montant sollicité dans les demandes.

Monsieur le Maire précise que pour la nouvelle association « Univers'Celle », la commune va donner 1 200 € en début d'année mais en cours d'année, selon les activités mises en place, la commune peut donner une subvention complémentaire lors d'un conseil du second semestre.

Madame Fabienne DELAFOSSE indique que la commune projette de faire d'importants travaux de sécurisation au club house du tennis club.

Monsieur Jean François ERRERA précise que la subvention sollicitée par le club de tennis permettra d'augmenter le salaire de leur professeur afin de le garder sur le site de La Celle. Celui-ci est aussi arbitre d'où l'organisation de tournois sur La Celle. Si le professeur part du club, plus aucun tournoi ne pourra être organisé à la Celle.

Les associations favorisent le lien social, et il est dommage de demander un effort financier aux associations.

Monsieur le Maire expose que depuis que la municipalité est en place, la commune a beaucoup investi dans les salles pour les associations et pour les équipements sportifs :

Rénovation des courts de tennis pour 70 000 €, rénovation de salle de peinture et aménagement d'une mezzanine pour plus de 30 000 € de travaux, sans compter la création du foot 5 et du skate park. Au niveau budgétaire, la commune doit réduire ses dépenses, et, Monsieur le Maire ne cache pas que l'année prochaine une nouvelle restriction sera encore demandée.

Pour l'école, nous avons effectué un investissement important dans le self.

Pour l'association Bulles et Billes, la commune travaille avec eux sur les activités de la rentrée. Monsieur le Maire ne sait pas si un marché va être relancé à la fin du contrat en décembre 2018.

Les efforts sont faits par rapport aux contribuables, que certains soient d'accord ou non sur la gestion communale. Politiquement c'est ce que nous voulons faire.

Le contrat de nettoyage va s'arrêter en fin d'année, et l'entretien des locaux sera fait par le personnel communal en redistribuant leurs temps de travail. Les efforts sont demandés à tous y compris les associations.

Monsieur Jean François ERRERA n'est pas d'accord avec ces choix stratégiques et politiques. Il n'a pas dit que Monsieur le Maire se faisait plaisir ni qu'il ne faisait rien pour les associations. Il exprime un autre point de vue. Il ne croit pas que 500 € de plus pour le tennis va mettre en péril le budget communal.

Monsieur le maire le trouve excessif car le club de tennis ne repose pas que sur un professeur, ils peuvent augmenter la cotisation, beaucoup d'enfants font partie de cette association.

- Octroyer les subventions suivantes :

- ✓ A l'école Mixte OCCE, coopérative scolaire, Sylvain DUCOUSSO pour le voyage pédagogique prévu par une classe de l'école primaire, pour un montant de 3 858 € ;
- ✓ Au CCAS de la commune de La Celle pour un montant de 1 000 €
- ✓ A l'association Amicale des donneurs du sang de Brignoles : la somme de 200 €

Adopté à l'unanimité

Pour la subvention à l'association « Atelier de peinture »

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 Abstentions (Mrs Jean François ERRERA et Christophe PHARES)

- D'octroyer une subvention de 400 € à l'association « Atelier peinture sculpture La Celle »

Pour la subvention à la société de chasse « Le Marcassin »,

Monsieur Jacques PAUL ne participe pas au vote

Adopté à la majorité :

12 Voix Pour et 2 Abstentions (Mrs Jean François ERRERA et Christophe PHARES)

- D'octroyer une subvention de 250 € à la société de chasse « Le Marcassin »

Pour la subvention à l'association « Tennis club de La Celle »,

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 Abstentions (Mrs Jean François ERRERA et Christophe PHARES)

- D'octroyer une subvention de 1 000 € à l'association « Tennis club de La Celle »

Pour la subvention à l'association « soirées musicales Abbaye Royale »,

Messieurs Jean RIGAUD / Jacques PAUL / Alain BŒUF et Madame Odette DESMONTS ne participent pas au vote

Adopté à la majorité :

9 Voix Pour et 2 Abstentions (Mrs Jean François ERRERA et Christophe PHARES)

- D'octroyer une subvention de 5 000 € à l'association « soirées musicales Abbaye Royale »

Pour la subvention à l'association « Atelier permanent initiation Europe Var »,

Monsieur Jean François FOURCADE et Mesdames Fabienne DELAFOSSE et Odette DESMONTS ne participent pas au vote

Adopté à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 2 000 € à l'association « Atelier permanent initiation Europe Var »

Pour la subvention à l'association « Avenir Cellois »,

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 Abstentions (Mrs Jean François ERRERA et Christophe PHARES)

- D'octroyer une subvention de 2 500 € à l'association « Avenir Cellois »

Pour la subvention à l'association « Ceux du cabanon »,

Messieurs Pascal ROYER et Jean François FOURCADE ne participent pas au vote

Adopté à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 300 € à l'association « Ceux du cabanon »

Pour la subvention à l'association « Brignoles association de pêche »,

Messieurs Pascal ROYER et Jean François FOURCADE ne participent pas au vote

Adopté à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 200 € à « Brignoles association de pêche »

Pour la subvention à l'association « Souvenir français »,

Messieurs Jacques PAUL, Jean RIGAUD et Alain BŒUF ne participent pas au vote

Adopté à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention de 200 € à l'association « Souvenir français »

Pour la subvention à l'association « Univers'Celle »,
Monsieur Jean François ERRERA ne participe pas au vote

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 1 Abstention (Monsieur Christophe PHARES)

- D'octroyer une subvention de 1 200 € à l'association « Univers'Celle »

N°2018 – 40 : Délibération cadre sur les tarifs communaux 2018

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux finances expose :

La commune doit générer plus de recettes, pour cela il est décidé d'augmenter tous les tarifs de la commune.

Désignation	Caution		Tarifs au 15 avril 2018
LOCATION DES SALLES			
Foyer	300 €	Cellois : Du 01/04 au 30/09	220 €
		Du 01/10 au 31/03	270 €
		Réveillon	370 €
	350 €	Non Cellois	
		du 1/04 au 30/09	320 €
		du 01/10 au 31/03	370 €
		Réveillon	420 €
Galerie Lantelme	300 €	Expos pour 15 jours	
		Cellois	220 €
		Non Cellois	275 €
		Expos pour 7 jours	
	300 €	Cellois	110 €
		Non Cellois	150 €
		Utilisation par un club à l'année	270 €
		Utilisation pour vente commerciale d'une journée	120 €
		Réunion ½ journée ou soirée (groupement d'intérêt ou formation politique)	70 €

		Mise à disposition pour séminaire avec sono	120 €
	300 €	Soirée pour des concerts (en sus 40 € pour sono)	60 €
Salle de Clastre	300 €	Réunion ½ journée ou soirée (groupement d'intérêt ou formation politique)	80 €
		Utilisation à l'année par organisme examen du code	60 €
		Utilisation par un club à l'année	170 €
Espace culturel des ormeaux	300 €	Expo de 8 jours	160 €
		Expo de 16 jours	310 €
		Expo de 24 jours	470 €
Stade Steve BOLLA		Réservation à titre privatif	60 €/heure
Mouvement d'hélicoptère			200 €
LOCATION MOBILIER			
Table polyéthylène	200 €		8 €
Chaise coque			1.20 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
Echafaudage (par ml)			2,20 € par jour
Bennes (par ml)			8 € par jour
Agrégats (m² au sol)			2.70 € par jour
Terrasse ou emprise commerciale par an			100 € par an
Enseignes publicitaires	Moins d'1 m ²	Par an	70 €
	1 m ² et plus	Par an	160 €
Droit de places TAXI		par an	160 €

Marché hebdomadaire		par ml	2,20 €
Gratuité 2 matinées pour nouveau forain			
Emplacement vide grenier		Forfait 4 ml ou 2 tables	2,50 €
Petit cirque			40 € par jour avec 10 m3 d'eau compris
Camion vente outils		la demi-journée	40 €
DOMAINE FUNERAIRE			
Concession 30 ans			750 €
Concession 50 ans			1 000 €
Concession case columbarium		Pour 15 ans	350 €
		Pour 30 ans	600 €
Dispersion des cendres			70 €
Plaque « jardin du souvenir »			50 €
Vacation de police			25 €
RACCORDEMENT			
Réseau d'assainissement collectif			3 000 €
TRANSPORT SCOLAIRE			Non concerné
CANTINE SCOLAIRE			
Enfant			3,50 €
Personnel enseignant / communal			4,50 €
Périscolaire 1er enfant			14 €
Périscolaire Dès 2ème enfant			10 €
REPROGRAPHIES			
TELECOPIES		Associations celloises franchise de 400 copies N/B et 100 couleurs A4 et 20 affiches couleurs A3	
photocopie A4 noir et blanc			0,20 €
photocopie A4 couleur			1,20 €
photocopie A3 N et B			0,50 €

photocopie A3 couleur			2,50 €
Affiches A3 sur papier spécial			4 €
Affiches A3 plastifiée			5 €
Télécopie envoi ou réception			1,20 €
ANIMAUX EN DIVAGATION			240 €
FOURRIERE VEHICULE			
Tous véhicules		Se référer à l'arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière	

Adopté à la majorité :

13 Voix Pour et 2 Voix Contre (Mr Jean François ERRERA et Mr Christophe PHARES)

N° 2018 - 41 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement et la sécurisation de la salle de classe de l'étage – Ecole Sylvain DUCOUSSO

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n°2014-20 du conseil municipal en date du 8 avril 2014, autorisant le Maire de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement, en application de l'article L 2122-22 al. 13 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la décision de Maire n° 2017-02 du 27 juin 2017 décidant de créer une 7ème classe au groupe scolaire Sylvain Ducouso, suite à la décision de l'Inspection Académique du Var d'implanter un poste d'adjoint au Groupe Scolaire Ducouso pour la rentrée scolaire 2017, compte tenu de l'augmentation des effectifs ;

Considérant la demande de permis de construire 08303717B0011 déposée par la Commune en date du 20 décembre 2017 afin de créer une issue de secours et d'aménager cette nouvelle classe situé à l'étage de l'école le 20/12/17 ;

Considérant que le projet de l'aménagement et de la sécurisation de la salle de classe de l'étage du Groupe Scolaire Ducouso s'élève à un montant de 143 000 euros hors taxes.

Le Conseil municipal de La Celle, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de l'aménagement et de la sécurisation de la salle de classe de l'étage du Groupe Scolaire Ducouso et il sollicite une subvention au Conseil Départemental, selon le plan de financement présenté ci-dessous :

	Dépenses HT	%	Recettes HT	%
Travaux de sécurisation et aménagement	143 000 €	100 %		
Subvention du Conseil Départemental			100 000.00 €	69,93 %

Autofinancement			43 000.00 €	30,07%
Total			143 000 €	100 %

Adopté à l'unanimité

N° 2018 - 42 : Demande d'acquisition foncière et autorisation au Maire à signer les actes de la parcelle B 2528 – Quartier Les Fontaites

Monsieur le Maire expose :

Considérant le besoin pour la commune de vendre une partie de son patrimoine foncier afin de consolider ses finances ;

Considérant la demande d'acquisition de la parcelle B 2528, sise Quartier des Fontaites par Madame BIJARD Elodie et de Monsieur PREUSS Jordan ;

Cette parcelle d'une superficie de 864 M² est vendue au prix de 90 000 euros.

Madame Claudine KAUFFMANN trouve que le prix moyen de 104 € du m², n'est pas cher pour du terrain constructible à La Celle.

Monsieur le Maire répond qu'un terrain plat viabilisé est vendu 120 000 € mais ce terrain communal est constitué de restanques et il nécessite des travaux de terrassement. Par ailleurs, il est en vente depuis une dizaine d'années.

Adopté à la majorité : 14 voix Pour et 1 abstention (Mr Jean François ERRERA)

Monsieur Jean François ERRERA prend la parole et il explique que son abstention est relative à la nature du sol de ce terrain. Le sol est composé d'argile sur 15 mètres de profondeur. Il connaît bien la nature de ce sol car il habite à côté de ce terrain. Il veut prévenir les acquéreurs de la nature de ce sol.

Suite à sa propre construction, il a été nécessaire de créer 36 micros pieux sous sa maison. Pendant les visites, certains agents immobiliers disent que le sol ne contient pas d'argile, ce qui est faux. Son abstention est symbolique.

Monsieur le Maire précise que la commune remet une copie de l'étude de sol de cette parcelle aux acquéreurs. Mais les constructeurs doivent faire une étude béton à partir d'une étude de sol plus précise (études complémentaires).

N° 2018 – 43 : Marché de travaux d'extension de la boucle - Chemin des Fontaites – Autorisation au Maire à signer l'avenant n°1

Monsieur le Maire expose :

La réalisation de terrassements complémentaires a été nécessaire afin de rendre le nivellement du chemin des lieudits « La Platière » et « Les Esplantiers » plus sécurisant pour le passage des véhicules et afin d'améliorer le dégagement des eaux pluviales.

Ces travaux sont exécutés par l'entreprise SAS MINETTO, attributaire du marché dont le devis pour les travaux complémentaires à son marché de base est d'un montant de :

➤ 19 732,84 € H.T.

Le marché initial attribué à l'entreprise SAS MINETTO s'élève à un montant global de 68 376,31 € H.T.

Le marché public peut être modifié lorsque des travaux supplémentaires, quel qu'en soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché public initial, à la double condition qu'un changement de titulaire :

- a) Soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché public initial ;
- b) Présenterait un inconvénient majeur ou entraînerait une augmentation substantielle des coûts pour l'acheteur ;

La modification est rendue nécessaire par des circonstances que la Commune ne pouvait pas prévoir.

La Commission d'appel d'Offre, a émis un avis favorable en date du 3 avril 2018.

Monsieur Christophe PHARES demande si une intervention de l'entreprise est prévue pour reboucher les trous dans la voie avant la boucle.

Monsieur le Maire va demander à l'entreprise Minetto de reboucher ces trous.

Adopté à l'unanimité

N° 2018 – 44 : Renouvellement du contrat « enfance et jeunesse » de la Caisse d'Allocations Familiales - Autorisation au Maire à signer le contrat pour la période 2018 – 2021

Monsieur le Maire expose :

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) oblige les communes à aligner le module jeunesse de la commune aux dates du contrat « Enfance et Jeunesse » de la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

Le contrat « Enfance et Jeunesse », module enfance de la Communauté d'Agglomération Provence Verte s'est terminé le 31 décembre 2017. La Caisse d'Allocations Familiales du Var a limité le module jeunesse de la Commune de La Celle à cette échéance.

La commune doit donc renouveler le contrat « Enfance et Jeunesse » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la période 2018 – 2021

Adopté à l'unanimité

N° 2018 – 45 : Conditions de maintien du régime indemnitaire du personnel communal – Annule et remplace la délibération n°2014-08 du 21 janvier 2014

Monsieur Jean François FOURCADE, adjoint délégué aux ressources humaines expose :

Vu la délibération n°2014-08 du 21 janvier 2014, ayant pour objet l'actualisation des conditions d'attribution et de maintien du régime indemnitaire du personnel.

Vu la circulaire du 15 février 2018 relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires ;

Il est nécessaire d'actualiser les conditions de maintien du régime indemnitaire des agents territoriaux de la collectivité.

Monsieur le Maire propose que lors d'absence pour congés de maladie ordinaire, et pour des autorisations spéciales d'absence, un abattement de 1/29ème au-delà de 29 jours sera appliqué sur le régime indemnitaire

Adopté à l'unanimité

Informations :

Points sur les travaux :

- ✓ La boucle est en cours de finition
- ✓ Les travaux au chemin des Fontaites reprennent dès l'ouverture de la boucle
- ✓ Mise en service de la borne de recharge électrique des véhicules
- ✓ La réhabilitation de la maison Roman : avancement des travaux notamment de gros œuvre
- ✓ Les travaux de création de l'escalier de secours à l'école : Ils commencent dès le 5 juillet, avec l'obligation de terminer pour le 27 août 2018.
- ✓ Le self de la cantine est terminé. Suite à sa mise en place, seuls 3 enfants de plus prennent le repas à l'école.
- ✓ Une commémoration de l'ALAAT a eu lieu à l'Escarelle, avec pose d'une stèle en mémoire des 5 personnes décédées lors du crash d'un hélicoptère le 6 avril 1976.
- ✓ Travaux en régie : la réfection complète de la conduite d'eau de Recabelière ouest est terminée. Tous les utilisateurs de ce réseau seront facturés dès cette année.

Le Maire lève la séance à 22h00

La secrétaire de séance